



ARRÊTÉ PERMANENT

N° AP25-005

RÈGLEMENTATION DE CIRCULATION

OBJET : Arrêté municipal modifiant l'article 1 de l'arrêté permanent n° 25-001 du 3 janvier 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLARD-ST-PANCRACE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2 et L2213-1,
- VU** le Code de la voirie routière,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** les arrêtés formant le règlement général de police de la Commune,
- VU** le Code de la route et notamment les articles R411-1 et R411-26,
- VU** l'arrêté municipal n° 25-001 en date du 3 janvier 2025, relatif au règlement de la circulation par alternat rue des Ayes au croisement avec la rue de la Croix de Bretagne et le pont du Torrent des Ayes

CONSIDERANT

L'évolution constante de la fréquentation de la zone concernée et la nécessité d'adapter la régulation du trafic ;

ARRÊTÉ

Article 1 - Réglementation

L'article 1 de l'arrêté municipal n° 25-001 du 3 janvier 2025 est remplacé par les dispositions suivantes :

Compte tenu de l'augmentation constatée de la fréquentation dans la zone concernée, les feux tricolores seront activés durant des périodes variables, définies en fonction des besoins de régulation du trafic tout au long de l'année, par les services compétents de la commune.

Article 2 – Signalisation

Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la pose de la signalisation correspondante par les services techniques de la Commune.

Cet arrêté sera publié sur le site internet de la Mairie à l'adresse suivante :
<https://www.villard-st-pancrace.com/affichage-reglementaire>

Article 4 - Exécution

- Monsieur le Responsable des Services Techniques
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Briançon

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à pour information à :

- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

Fait à Villard-St Pancrace, le 30 avril 2025

Le Maire,

Sebastien FINE

